



Litige et ajout une fois signé du état des lieux de sorti

Par **Olivier LEGROS**, le **09/05/2011** à **21:19**

Bonjour,
Je suis parti d'une maison en location de Cloyes sur Marne (propriétaire Hervé Noel) loué par Souplet & Larcher.
Une fois l'état des lieux de sortie de fait, je ne suis pas repartie immédiatement avec une copie mais en ai reçu une quelque jours plutard.
2tonement de ma part, il y avait des annotations de rajoutés par dessus ma signature.
Presque deux mois après je reçois mon chèque de caution avec un forfait de cent € de mois pour carrelage mal posé, baguette plastique décollé et dominos apparant. Tout ceci n'apparait pas sur l'état des lieux de sortie et je n'ai jamais étais convié à constater ces défauts.
le Carrelage est très bien posé, les baguettes sont impossible à ce décoller toute seules, il faut avoir tirer dessus.
Je suis donc passé ce soir chez les nouveaux entrant qui sont arrivés 15 jours après mon départ, qui me dit que ne sont eux qui ont tiré sur les baguettes ?
Tout ce que nous avons laissé à était vu avec le proprio, les baguettes, nous pouvions les laisser si nous laissions les câbles dedans. Le carrelage, il l'a vu avant qu'il soit fini, les dominos du lustre je suppose car je ne suis même pas sur que c'est de cela qu'il parle, nous devons laisser ce lustre.
Je me demande si il n'y a pas trop d'abu notamant pour avoir, du côté de l'agence qui est aussi huissier, ajouté des mot une fois ma signature apposé sur le document (que m'a confirmé la personne qui a fait l'état des lieux avec nous et que ce n'était, oui, pas réglo mais qu'elle le regrette) et est ce normal de nous, plus ou moins facturé au forfait des choses que l'on ne peut pas constater (on n'y a pas était invité) qui avait été vu avec le proprio et entre le moment ou on nous reproche qqchose et l'entrée des nouveaux occupants, il c'est passé deux mois ?
Merci de votre réponse, il arrêter les agences qui se croient tout permi parceque ce sont des agences ou parceque Mr le proprio est plein d'agent, ce suis dégouté des ces gens là.

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **21:39**

[citation]Une fois l'état des lieux de sortie de fait, je ne suis pas repartie immédiatement avec une copie mais en ai reçu une quelque jours plutard.rn2tonement de ma part, il y avait des annotations de rajoutés par dessus ma signature. [/citation] on ne signe rien si on n'a pas son exemplaire. Il y a un EDL signé par vous avec la mention des dégradations. Il vous appartient alors de prouver qu'il y a eu rajout et/ou que vous n'avez pas fait cette dégradationrn rn Toutes les dégradations n'apparaissant pas sur l'EDL ne peuvent faire l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie